

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 22 septembre 2011 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce

Pierre Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie

Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert

Pierre Bégin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Urgel Bergeron, représentant de Saint-Côme-Linière

Herman Bolduc, représentant de Saint-Honoré de Shenley

René Paquet, représentant de Saint-Théophile

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4179-11

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin

APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

3.3 Tonnage de récupération – Août 2011

12.A Colloque Réseau Environnement – 06 octobre 2011 à Lévis

12.B Dépôt du rapport sur la caractérisation des matières résiduelles acheminées au LET de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4180-11

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 25 AOÛT 2011

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis

APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière des membres de ce conseil tenue le 25 août 2011 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 22 septembre 2011;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement technique de la Régie par ou pour chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'août 2011;
- Le tonnage de matières recyclables ramassées au moyen de bacs et de conteneurs bleus dans chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'août 2011, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 4181-11

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1100559 à #C-1100629 inclusivement, de même que selon les chèques #P-1100335 à #P-1100373 inclusivement, pour un déboursé total de 898 551.08\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4182-11

ACCEPTATION DÉCOMPTE PROGRESSIF #04

CONSIDÉRANT que la Régie a accordé par sa résolution #4102-11 adoptée le 17 février 2011, un contrat à Entreprises GNP Inc. afin d'effectuer différents travaux au lieu d'enfouissement technique, lesquels travaux ayant été décrétés par le Règlement #45-10 de la Régie;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur au dossier Monsieur Guy Peloquin a déposé en date du 06 septembre 2011 le décompte progressif #04 au montant de 1 194 321.16\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la procédure d'émission du paiement des décomptes progressifs établie par la résolution #4154-11 de la Régie a été appliquée dans son intégralité pour ledit décompte.

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil entérinent la décision appliquée par les membres de ce conseil siégeant sur ce dossier, à savoir d'émettre le paiement du décompte progressif #04 à l'entrepreneur au dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4183-11

COLLECTE DE FEUILLES MORTES ET ARBRES DE NOËL

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à préparer les collectes de feuilles mortes pour l'automne 2011 et d'arbres de Noël pour l'hiver 2012 comme par les années passées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4184-11

ADOPTION BUDGET 2012 – RÈGLEMENT NO 47-11

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud d'adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT qu'il a été donné lors de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 19 mai 2011, un avis de motion avec dispense de lecture concernant un éventuel règlement à être adopté à ce sujet;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de ce conseil a reçu copie du projet de règlement #47-11 de la Régie relativement au budget 2012 de cette dernière et qu'il déclare l'avoir lu;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Herman Bolduc
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte son règlement #47-11 décrétant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4185-11

ACCEPTATION DES DIFFÉRENTS TAUX POUR 2012

CONSIDÉRANT que lors de la présente assemblée, ce conseil a adopté son règlement #47-11 relativement aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de déterminer par résolution, les différents taux applicables au cours de l'année 2012 à son lieu d'enfouissement technique, de même qu'en vertu des différents services qu'elle offre;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil fixe les taux ci-après mentionnés pour la disposition des matières résiduelles acceptables à son lieu d'enfouissement technique, ainsi que pour les services rendus par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'année 2012;

- **87.00\$ dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées au moyen d'un camion à ordures conventionnel (benne) par ou pour une municipalité membre de la Régie;**
- **105.00\$ dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées par un moyen autre qu'un camion à ordures conventionnel (benne);**
- **87.00\$ dollars la tonne métrique pour disposer de boues produites par un système d'épuration des eaux provenant d'une municipalité membre de la Régie;**
- **2.00\$ dollars le kilogramme pour disposer d'animaux ou parties d'animaux morts;**
- **200.00\$ dollars la tonne métrique pour disposer de boues et autres résidus provenant de scierie (analyses requises);**

QU'un taux de 400.00\$ dollars la tonne métrique soit chargé à tout transporteur qui disposera à la Régie, à l'insu des gestionnaires et/ou des employés de la Régie, des matières résiduelles provenant d'une municipalité étrangère à la Régie;

QU'un tarif minimal de 25.00\$ dollars soit chargé pour chaque voyage disposé à la Régie pour enfouissement;

QU'un tarif minimal de 10.00\$ dollars soit chargé pour chaque voyage disposé à la déchetterie de la Régie;

QUE la terre contaminée, peu importe son degré de contamination ou sa provenance, soit refusée;

QUE soient chargés à quiconque en fait la demande les tarifs suivants pour l'utilisation des différents équipements de la Régie:

- **machinerie pour "tirer" ou décharger les voyages: 10.00\$/ utilisation**
- **couteau à déglacer : 30.00\$ / utilisation**
- **utilisation de la balance (pesée) : 15.00\$ / utilisation**

Nonobstant la tarification de 105.00\$ dollars la tonne métrique, le secrétaire-trésorier de la Régie ou son représentant autorisé pourra accorder un escompte sur le montant à verser pour disposer de matières résiduelles et ce, aux conditions suivantes:

- **Les matières doivent obligatoirement transiter par la déchetterie de la Régie.**
- **L'escompte accordé s'il y a lieu, ne s'appliquera pas aux entreprises qu'elles soient à but lucratif ou non.**
- **Les matières à disposer se doivent d'être recyclables et incluses dans un programme de récupération offert par la Régie.**
- **L'utilisateur des services de la déchetterie devra participer au tri de ses matières dans les différents conteneurs prévus à cet effet.**
- **En aucun cas le montant à verser ne peut être inférieur à 10.00\$.**

En plus des taux cités précédemment, il s'ajoutera une ou des taxes sur les redevances sur l'enfouissement décrétées par le Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4186-11

TAUX D'INTÉRÊT 2012

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QU'un taux d'intérêt de 12% soit chargé sur tout compte passé dû à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2012.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4187-11

MANDAT À GENIVAR

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean Bernier, ingénieur chez Genivar Inc. a déposé à la Régie en date du 21 septembre 2011 une offre de services professionnels, dans le but de procéder à la rédaction des manuels d'opération du système de traitement des eaux de lixiviation et de la station de destruction des biogaz, de même que pour l'établissement du programme de suivi environnemental des eaux de lixiviation, des eaux souterraines et des eaux de surfaces sur le lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT qu'un premier mandat évalué à 8 000.00\$ plus taxes a déjà été accordé à cette firme, et ce, par la résolution #3840-09 adoptée le 21 mai 2009;

CONSIDÉRANT que la présente offre de services s'élève à 13 000.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Pierre Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Genivar Inc. le mandat proposé dans sa correspondance datée du 21 septembre 2011, pour un montant de 13 000.00\$ plus taxes;

QUE les frais reliés à ce mandat soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4188-11

COLLOQUE RÉSEAU ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que Réseau Environnement tiendra jeudi le 06 octobre prochain à Lévis un colloque sur la gestion des matières résiduelles au Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'y assister;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil délègue Madame Nathalie Boisvert pour assister à cet événement;

QUE tous les frais inhérents à cette activité soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

Les membres de ce conseil sont informés que le rapport sur la caractérisation des matières résiduelles entrant au LET de la Régie, sera déposé aux membres de ce conseil par Monsieur Jean-Louis Chamard jeudi le 13 octobre prochain à 19H30 au bureau de la Régie (salle du conseil).

RÉSOLUTION NO: 4189-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Yvan Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20h47.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE